

République Française Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DE LA MAIRIE), sous la présidence de Marie-Pierre VERDUN.

Présents : Stéphane JACQUEMET, Stéphane PARISOT, Marie-Odile MUNIER, Marie-Pierre VERDUN, Elise PARISOT, Thomas MUNIER
Représentés : Sylvie DAILLY représentée par Stéphane PARISOT
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphane PARISOT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance. **DE_010_2026**

Objet : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer les fonctions suivantes à Madame le Maire :

- 1- De procéder à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximum de 4 000 € HT ;
- 2- De procéder à la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats;
- 3- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
- 4 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle;
- 5- D'autoriser, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 6 - *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an ci dessus.

Marie Pierre VERDUN
Maire

